

À l'ouverture de la séance du 27 septembre 2022, 44 membres sont présents ou représentés (81 membres en exercice, 21 membres présents, 24 procurations).

## 1. Affaires générales et statutaires

### 1.1 Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

<b>Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers</b>		
<b>Collège des Usagers</b> 5 sièges sont à pourvoir à la section disciplinaire par des étudiants élus au Conseil académique, qu'ils soient titulaires ou suppléants. 4 sièges sont à pourvoir par des hommes et 1 siège est à pourvoir par des femmes	MASLET Adrien	Élu avec 6 voix pour
	HOUSSEINI ALI Azim	Élu avec 6 voix pour
	KOEBIELA Arthur	Élu avec 6 voix pour
	AUBRY Margot	Élue avec 6 voix pour
<b>Collège des Maîtres de conférences ou personnels assimilés :</b> Election organisée à la suite de la perte de qualité pour siéger de l'un de ses membres. 1 homme doit être élu afin de respecter la parité.	HELESBEUX Jean-Jacques	Élu avec 8 voix pour

### 1.2 Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants et enseignants-chercheurs

<b>Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants et enseignants-chercheurs</b>		
<b>Election d'un représentant masculin des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, composant le 3ème collège de la SDEC</b>	DEMATTEIS Sylvain	Élu avec 8 voix pour

Fait à Angers, en format électronique.

**Christian ROBLEDO**

Président de l'Université d'Angers  
Signé le 07 octobre 2022